ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉCOLES DE TRAVAIL SOCIAL
APPEL À CANDIDATURES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous annonçons quatre postes vacants au sein du conseil d'administration de l'AIETS à compter de juillet 2028

Un poste de président est à pourvoir (mandat : 2028-2032), un poste de secrétaire (mandat : 2028-2032) et deux postes de membres ordinaires du conseil d'administration (mandat : 2028-2032).

Les élections 2028 de l'AIETS se tiendront entre mars et avril 2028, et les résultats seront annoncés lors de la Conférence mondiale conjointe sur le travail social, l'éducation et le développement social, qui se tiendra en juillet 2028 à Paris, en France.

Fonctions et responsabilités

Le président est le dirigeant de l'AIETS ; il est élu pour un mandat de quatre ans et peut se représenter pour un seul mandat supplémentaire. Le président est chargé de la communication avec les membres du Conseil d'administration, les membres de l'AIETS et les organismes externes ; il représente l'AIETS à l'extérieur ;exerce des responsabilités fiduciaires au sein de l'AIETS ; il prépare les ordres du jour des réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration, ainsi que ceux de l'Assemblée générale les années de congrès ; il préside les réunions du Comité exécutif, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale ; supervise la nomination des membres des comités permanents et ad hoc ; et prépare des rapports réguliers à l'intention du Conseil d'administration, du Comité exécutif et de l'Assemblée générale.

Le secrétaire est élu pour un mandat de quatre ans et peut se représenter pour un mandat supplémentaire. Le secrétaire est chargé de rédiger, de conserver et de diffuser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'AIETS; de préparer les rapports périodiques du secrétaire à l'intention du Conseil d'administration, du Comité exécutif et de l'Assemblée générale ; de superviser le processus d'élection des membres du bureau et des membres ordinaires ; ainsi que de s'occuper du recrutement des membres, de répondre aux questions relatives à l'adhésion et de tenir à jour les listes d'adhérents. *Le secrétaire assume les fonctions du président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, jusqu'à ce que le Conseil d'administration nomme un remplaçant.*

Les membres ordinaires du Conseil d'administration sont élus par les adhérents de l'AIETS et exercent un mandat de quatre ans au nom de l'ensemble des adhérents à l'échelle mondiale. En tant que membres du Conseil d'administration, ils sont tenus d'assister régulièrement aux réunions du Conseil

d'administration ; de se préparer à ces réunions en lisant et en examinant tous les rapports pertinents ; de prendre connaissance du rapport d'audit de l'Association, réalisé tous les deux ans. ; et de représenter l'AIETS auprès des adhérents et des autres parties prenantes concernées.

Procédures et documents

Chaque candidat potentiel doit être parrainé par deux personnes. **Le candidat et ses deux parrains *doivent tous être membres de l'AIETS depuis au moins deux ans* au moment de la candidature.**

Veuillez également noter que :

- Un membre de l'AIETSne peut proposer qu'une seule personne comme candidate aux élections au cours d'une même période électorale.
- Un candidat se présentant aux élections ou un membre du comité de nomination ne peut proposer la candidature d'une autre personne aux élections au cours d'une même période électorale (afin d'éviter tout conflit d'intérêts).
- Le parrain doit s'assurer que le candidat accepte la nomination avant de soumettre les formulaires de candidature.
- Le premier proposant doit soumettre au comité de nomination l'ensemble complet des documents de candidature :

1) le formulaire de candidature (**annexe A**) contenant les informations relatives au candidat et aux deux personnes proposant sa candidature ;
2) un CV complet du candidat, ne dépassant pas 1 000 à 1 200 mots (en anglais) ;
3) une brève notice biographique ne dépassant pas 200 mots (en anglais) ;
4) une déclaration exposant la vision du candidat pour l'AIETS, ne dépassant pas 400 mots (en anglais) ;
5) une photo de bonne qualité numérique.

- **Seuls les dossiers de candidature complets seront pris en considération.**
- ***Ces documents seront traduits dans toutes les langues officielles de l'AIETS et publiés avec le bulletin de vote ainsi que sur le site web de l'AIETS***.

Le comité de nomination examinera les candidatures potentielles et fera appel à son jugement pour évaluer et sélectionner une double liste de candidats qui se présenteront aux élections.

Le candidat, ainsi que la personne qui propose sa candidature et celle qui l'appuie, *doivent tous être membres de l'Association* au moment de la candidature.

Les candidatures et les documents doivent être envoyés à la présidente du comité de nomination de l'AIETS le Dr **Sharlotte Tusasiirwe,** à l'adresse suivante : nominations@iassw-aiets.org

1èredate limite de dépôt des candidatures par les membres – 1er juin 2027.

ANNEXE A : Formulaire de candidature aux élections de l'IASSW

Informations sur la personne proposée	
Poste pour lequel la candidature est présentée	
Nom complet (au format suivant : prénom, NOM DE FAMILLE)	
Université, département, fonction	
Adresse postale	
Courriel	
Numéro d'adhérent à lAIETS	
Informations sur le premier parrain	
Nom complet	
Université, département, fonction	
Adresse postale	
courriel	
Numéro d'adhérent à l AIETS	
Informations sur le deuxième parrain	
Nom complet	
Université, département, fonction	
Adresse postale	
Courriel	
Numéro d'adhérent à l'AIETS	
Motifs justifiant la nomination de cette personne au Conseil d'administration de l'AIETS	